

LE JOUR, 1949
26 AVRIL 1949

DE LA GUERRE, DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT DES GENS

Si la Suisse est le pays de la paix, elle est aussi à un degré éminent celui du secours morale et matériel à ceux qui souffrent de la guerre et de ses horreurs. Depuis le 21 de ce mois d'avril, une conférence diplomatique se tient à Genève convoquée par le Gouvernement helvétique et à laquelle 69 pays adhérents à la Convention de Genève son invités.

Nous avons toujours considéré la Suisse comme un grand pays malgré le petit nombre de ses habitants et les dimensions réduites de son territoire. C'est que, pour les peuples comme pour les individus, la grandeur ne se mesure pas seulement à la masse et aux biens de ce monde.

Les Suisses ne songent pas à s'agrandir ; ils sont bien comme ils sont ; mais pour défendre leur indépendance et la paix, ils ont mobilisé pendant des années la huitième partie de leur population : un demi-million d'hommes. De cette remarque incidente, les partisans de la paix "**à tout prix**" devraient faire leur profit. Si aucun pays plus que la Suisse ne hait la guerre, aucun n'a préparé de façon plus virile la défense de la paix, aucun ne s'est occupé davantage du sort des victimes de la guerre.

La conférence de Genève aborde cette fois un sujet nouveau : la protection des personnes civiles pendant la guerre. Sans doute s'occupera-t-elle d'abord du sort des malades et des blessés militaires et des prisonniers de guerre ; mais la nouveauté c'est que les civils en temps de guerre deviennent à leur tour l'objet de ses préoccupations. De nos jours, il n'y a pas hélas ! pour se faire tuer que les hommes et que les soldats. Depuis que la science a fait les bonds prodigieux que l'on sait, **tous les civils, femmes et enfants compris, sont engagés. Le droit naturel ne les couvre plus.** Ils n'ont plus pour eux leur faiblesse et leur innocence. Ils sont menacés, atteints et exterminés comme les autres. Car la science, ô merveille ! a rendu la force aveugle ; elle a trouvé le moyen de pulvériser des villes et des provinces entières ; elle a fait, dans la guerre, le sort des animaux préférable à celui des hommes

A la conférence de Genève, il sera fait appel à des sentiments plus humains. Certes, la difficulté est grande. C'est assurément des entrailles mêmes de l'homme que le premier secours doit venir, c'est d'une sensibilité digne du "roseau pensant", de la créature intelligente qui sait la souffrance morale et physique, qui la mesure, qui en a pitié. Mais devant la nécessité, on a généreusement envisagé en Suisse, en faveur des civils en temps de guerre, un champ d'activité qui à Genève sera exploré en tout sens : **création pour les civils de zones de sécurité, organisation du secours médical, mesures spéciales en faveur des enfants en bas âge et des orphelins, droit de recevoir des nouvelles et d'en donner, interdiction de prendre des otages et d'user de la torture, rapatriement éventuel, ravitaillement, réglementation de l'internement et de la répression pénale** et d'autres mesures encore.

La dernière guerre a montré jusqu'où pouvait aller l'endurcissement des gouvernements et la brutalité des individus. Depuis la fin de la guerre on est même allé plus loin. L'homme a trahi l'homme de la façon la plus effroyable ; et le triste cœur humain s'est fermé à tout ce qui, le long des générations, avait contribué à l'enrichir et à l'ennoblir. La loi d'airain a joué qui, à peu près totalement, a substitué l'Etat à l'individu, l'Etat sans cœur et sans compassion lorsque des pensées hautes et pures ne l'inspirent pas.

Honneur à la Suisse qui prend une fois de plus l'initiative de rappeler de façon efficace la condition de l'homme et sa dignité ! Honneur à ses citoyens qui réveillent opportunément le sentiment endormi et qui, à travers la raison, font appel à l'âme et aux puissances supérieures !